



Mairie de Réotier

05600 REOTIER

☎ : 04.92.45.32.00

📠 : 04.92.45.12.04

✉ : mairie@reotier.fr

Réunion du Conseil Municipal

du 17 septembre 2021

À 18 h 30

Présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

Secrétaire de séance : *MOURONT Michel*

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- Prêt relais, ligne de Trésorerie à la caisse d'Epargne, délibération (M. le Maire).
- Convention de partenariat avec les laboratoires M&L, délibération (M. le Maire et son 1^{er} Adjoint).
- Rôle pour affouage 2021, délibération (M. Marc CASTELLACCI)
- Approbation pacte de gouvernance – Com. Com, délibération (M. Michel MOURONT délégué Com Com)
- Modification statutaire – Com. Com. – prise de compétence labellisation Pays d'Arts et d'Histoire, délibération (M. Michel MOURONT délégué Com Com)
- Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour suivi travaux de requalification du parking de la fontaine pétrifiante, délibération (M. le Maire)
- Affaires foncière, délibération (M. Roland MARSEILLE adjoint)
- Point travaux Cabane du Vallon, information (M. le Maire et Marc CASTELLACCI)
- Fibre optique et adressage, délibération (Mme Dominique COLLOMB)
- Calibrage RD 38, information, (M. le Maire).
- Point sur les travaux en régie (M. Antoine GRAZIANO adjoint)
- Point sur les travaux routes pastorales (M. Marc CASTELLACCI et Joël GAUTHIER)
- Point sur les demandes de subventions déposées, acquises et à déposer (M. le Maire)
- Congrès des Maires (M. le Maire et son 1^{er} adjoint)
- Date pour réunion EDF Hydro (M. le Maire)
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 40

1°) Prêt relais, ligne de Trésorerie à la caisse d'Epargne : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les factures en attente d'un montant de 50 000 € pour divers travaux (requalification et intégration paysagère de la fontaine pétrifiante, aménagement de la fontaine pétrifiante et accueil du public...) A ce jour la trésorerie de la Commune ne permet pas de procéder au règlement des factures. Pour ce faire il convient de contracter un prêt relais d'un montant de 50 000.00 €. Deux

banques ont été contactées et le choix se porte sur la Caisse d'Épargne, dont les clauses sont énoncées ci-dessous :

- Le prêt relais de 50 000.00 € se fera pour une durée de 3 ans au taux fixe de 0.70 %
- Les frais de dossier s'élève à 0.10 % soit 50.00 €
- Le versement des fonds sera réalisé après signature du contrat
- Le remboursement du capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois, ou au plus tard à la date limite du contrat.
- Le calcul des intérêts est effectué annuellement.
- Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour – 0 Contre - 0 Abstention. Décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne un prêt relais de 50 000.00 € aux conditions citées ci-dessus.

2°) Convention de partenariat avec les laboratoires M&L : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'un contrat pour fixer les conditions et modalités de la collaboration entre les Laboratoires M & L et la Commune de Réotier, concernant l'aménagement du site de la Fontaine Pétrifiante, doit être signé. Il fait lecture de la Convention de partenariat. Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de Partenariat avec le Laboratoire M & L

3°) Rôle pour affouage 2021 : Monsieur Marc CASTELLACCI Conseiller Municipal délégué à l'ONF, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la redevance pour l'affouage 2021 et d'établir un rôle. Après délibération, le Conseil Municipal : 11 pour - 0 contre - 0 Abstention. Décide de fixer la redevance de l'affouage 2021 à 250.00 € par affouagiste et par lot de 10 stères.

4°) Approbation pacte de gouvernance – Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras : Afin d'améliorer le fonctionnement des Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article L.5211-11-2 du CGCT) a institué la possibilité de réaliser un pacte de gouvernance. Ce pacte vise à organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité. La CCGQ et ses communes membres ont souhaité au travers du pacte définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche de consensus dans le processus décisionnel. Après délibération, le Conseil Municipal : 11 pour - 0 contre - 0 Abstention. Emet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance transmis par la CCGQ.

5°) Modification statutaire – Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras – prise de compétence labellisation Pays d'Arts et d'Histoire : Michel MOURONT délégué communautaire rappelle que début 2021, la Communauté de communes de Serre-Ponçon a approché la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras pour porter une candidature commune au label « Pays d'Art et d'Histoire » auprès du Ministère de la culture et de la communication pour la période 2023-2033. Considérant que la prise de compétence Labellisation Pays d'Art et d'Histoire est une opportunité d'élaborer un projet culturel à l'échelle de ces Hautes Terres pour mettre en valeur son architecture, ses paysages et son patrimoine, Michel MOURONT délégué communautaire propose de délibérer favorablement en faveur de cette prise de compétence afin que la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras puisse engager les actions nécessaires à l'obtention de ce label aux côtés de la Communauté de communes de Serre-Ponçon. ***Après en avoir délibéré- Le Conseil Municipal : 10 Pour – 0 Contre -1 Abstention.*** Décide d'approuver la prise de la compétence Labellisation Pays d'Art et d'Histoire par la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras. D'approuver, en conséquence, la modification statutaire.

6°) Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour suivi travaux de requalification du parking de la fontaine pétrifiante : Monsieur le Maire a pris contact avec MG CONCEPT INGENIERI pour la mission de maîtrise d'œuvre partielle pour le suivi de l'exécution des travaux de requalification du parking de la Fontaine Pétrifiante. Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition de MG CONCEPT.

7°) Affaires foncière : Monsieur Roland MARSEILLE fait part à l'assemblée des négociations faites avec différents propriétaires de la Commune concernant des échanges et des achats de parcelles. Il informe le Conseil Municipal que les propositions faites à Bernadette EYMAR et à la famille BEAUFILS ont été acceptées par les parties. Les négociations avec les conjoints DOMENY – Annie ESCOFFIER – M.FORGET – M. PONS et la famille GIAIME sont en cours.

8°) Point travaux Cabane du Vallon : Monsieur le Maire et Marc CASTELLACCI informent le Conseil Municipal que l'adduction d'eau a été réalisée par les employés communaux – que du bois sera scié cet hiver pour le plancher et le toit. Pour la suite, la Mairie va rencontrer l'association Patrimoine pour connaître ses besoins.

9°) Fibre optique et adressage : Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-002, concernant l'engagement de la démarche de raccordement postal, c'est-à-dire la dénomination des voies de la Commune de Réotier et la numérotation des habitations. Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune. Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter les dénominations retenues par la Commission en charge de l'adressage, présidé par Dominique COLLOMB et la concertation des habitants qui a eu lieu du 16 au 26 août 2021. Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour- 0 Contre – 0 Abstention. Valide les noms attribués à l'ensemble des voies de la commune de Réotier.

10°) Calibrage RD 38 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département est en train de réaliser une étude pour l'élargissement de la RD au hameau des Moulinets. Dès que celle-ci sera terminée la population sera informée et invitée à la consulter.

11°) Point sur les travaux en régie : Monsieur Antoine GRAZIANO fait part à l'assemblée que les travaux devant la mairie avancent bien, que les employés communaux font un travail remarquable. Monsieur le Maire en profite pour remercier M. Bruno PONS qui a remis gracieusement à la mairie une belle lauze pour la réalisation d'une stèle.

12°) Point sur les travaux routes pastorales : Messieurs CASTELLACCI et GAUTHIER informent le Conseil Municipal que les routes pastorales sont cours de réfection par l'entreprise David Broyage. Ils font part à l'assemblée que la route de l'Aiguille a été détériorée par des camions de bois et qu'une réclamation a été faite auprès de l'ONF.

13°) Point sur les demandes de subventions déposées, acquises et à déposer : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil Départemental pour : Travaux d'urgence sur le réseau AEP du camping municipal – Produits des amendes de police – Dégâts d'hiver et voirie communale.

14°) Congrès des Maires des Hautes-Alpes : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Michel MOURONT représentera la commune au congrès des Maires des Hautes-Alpes 1^{er} octobre 2021 au Quattro à Gap.

15°) Date pour réunion EDF Hydro : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion pour le projet d'une micro centrale sur le torrent de Saint-Thomas aura lieu le 19 octobre 2021 en présence Pierre GRANGER chef de projets à EDF petite Hydro.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 00.